

**Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire
à la mairie de Douvaine, salle des Mariages au 1^{er} étage**

Le lundi 27 mars 2023 2022 à 19h30

ORDRE DU JOUR

Affiché le 21/03/2023

- Désignation du secrétaire de séance
- Arrêté du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2023

Affaires générales

1. Décisions à rendre compte au Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 et L2122-23 du CGCT
2. Police municipale pluricommunale des Portes du Chablais - Convention de mutualisation pour la mise en commun des agents et des équipements

Finances

3. Régularisation du budget cimetièrè : avance remboursable du BP au BA cimetièrè
4. Compte de Gestion 2022 - budget annexe cimetièrè
5. Compte Administratif 2022 - budget annexe cimetièrè
6. Affectation résultat 2022 - budget annexe cimetièrè
7. Vote du budget primitif 2023 - budget annexe cimetièrè
8. Compte de Gestion 2022 - budget communal
9. Compte Administratif 2022 - budget communal
10. Affectation résultat 2022 - budget communal
11. Vote du budget primitif 2023 - budget communal
12. Vote des taux d'imposition 2023
13. Convention financière avec l'école Saint François
14. Vote des acomptes subventions aux associations + avenant
15. APCP
16. tarif caveau
17. Installation d'une antenne relais de radiotéléphonie

Urbanisme

18. Régularisation d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose de câbles électriques souterrains lieu-dit SOUS LE BOURG EST et LES VERGERS
19. Convention de passage de fourreaux enterrés pour le passage du réseau optique avec le SYANE

Questions diverses

- DIA Thonon-Agglomération
Etat des dépenses engagées supérieures à 5000 €

Questions orales

A Douvaine, le 21 mars 2023

Le Maire,
Claire CHUINARD